

Chères Canavéroises et chers Canavérois,

Au moment où approche l'heure du déconfinement, prévu pour le 11 mai à l'heure où j'écris ces lignes, je veux tout d'abord redire aux membres du personnel soignant dans son ensemble toute notre solidarité. Ils traversent une épreuve que les gouvernements successifs, par une impréparation manifeste, leur ont imposée. On les présente souvent comme des héros, mais rappelons qu'ils ont aussi été les victimes des conditions de travail dangereuses qui leur ont été imposées et qui leur ont parfois coûté la vie.

Je veux aussi remercier chaleureusement les fonctionnaires qui ont répondu présent pour assurer la continuité du service public et la livraison à domicile de produits alimentaires et de médicaments, et dont la tâche va être très lourde après le 11 mai du fait des conséquences de la reprise d'activité.

Et puis, il y a tous ceux dont on parle moins - pompiers, policiers, caissiers et caissières des magasins, livreurs, ainsi que tous ceux qui se sont mobilisés pour maintenir l'activité du pays dans le cadre d'un télétravail générant souvent un surcroît de stress.

L'association des Maires de France établit un constat accablant auquel je souscris pleinement : *« Comme chaque fois que l'essentiel est en jeu, les maires se sont placés au service des Français, en appui de l'État. La décision de confinement a été prise dans l'urgence et sans concertation préalable des communes et de leur maire. Elle les a mis dans l'obligation de répondre aux interrogations de la population sans connaître les intentions de l'État, découvertes au fil de leur élaboration. Néanmoins, les maires et les élus communaux ont été au premier rang des responsables publics pour expliquer, justifier et mettre en œuvre les mesures prises. »*

Pourtant, le Conseil d'État vient de rendre un arrêt interdisant aux Maires de renforcer les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence pour les adapter au contexte local, sauf nécessité impérieuse. **Cet arrêt, qui limite considérablement la marge de manœuvre des Maires dans la gestion de la crise sanitaire actuelle, contredit la confiance fréquemment exprimée par le Président de la République française aux Maires de France, alors qu'il est permis de se demander aujourd'hui comment nombre de situations auraient pu être réglées sans l'intervention et la réactivité des communes, mais également des intercommunalités, des Départements et des Régions.**

Nos territoires sont depuis le début de la crise non seulement pleinement engagés, mais aussi très souvent plus à même que l'État de régler les problèmes posés par le confinement, comme une partie de l'approvisionnement alimentaire, l'accompagnement des populations fragiles ou encore la mise en place de mécanismes de solidarité. On peut donc s'étonner du signal négatif donné par le Conseil d'État aux Maires et qui sonne comme un désaveu, au moment même où ces derniers sont en première ligne pour gérer la crise et accompagner leurs populations dans cette situation inédite.

Ajoutons que la décision de déconfinement ne s'accompagne à ce jour d'aucun soutien financier aux communes qui agissent actuellement pour leurs populations avec leurs fonds propres, alors même que les dotations de l'État ont été régulièrement et violemment réduites ces dernières années.

Sur le volet sanitaire, force est de constater que la fourniture et l'acheminement de masques a jusqu'ici entièrement reposé sur l'action des collectivités, dont les Municipalités. C'est ainsi, grâce à la Région Ile-de-France, que nous avons pu jusqu'ici livrer aux pharmacies de la Ville les masques destinés aux personnes les plus vulnérables. Et c'est en

LE MAIRE

sollicitant l'association canavéroise Couture et passion que nous, Mairie, avons d'ores et déjà pu doter des personnes fragiles de masques en tissu réutilisables.

Avec le déconfinement, la situation va, à cet égard, devenir particulièrement préoccupante :

- pour les salariés qui ne seront pas tous en situation de télétravail, même s'ils y seront encouragés. Là encore, force est de constater que le Gouvernement n'est pas aujourd'hui ou dans un avenir proche, en capacité de leur fournir les masques nécessaires ;
- pour les collégiens et lycéens : en effet, même si les lycées et les collèges ne relèvent pas de la compétence des communes, en tant qu'habitants de Chennevières, je me dois aussi d'assurer leur protection ;
- pour les seniors : nous les invitons à limiter leurs déplacements car ils sont les principales victimes du coronavirus, mais on ne peut imaginer qu'ils restent indéfiniment cloîtrés à leurs domiciles. Lorsqu'ils sortent, eux aussi doivent pouvoir disposer des conditions de sécurité les plus satisfaisantes.

Vous mesurez, j'en suis sûr, que la compétition entre collectivités pour l'obtention de ces masques auprès de fournisseurs français et étrangers et le triste constat de l'incapacité de la France à en produire en nombre suffisant rend la situation particulièrement complexe à gérer dans des délais contraints.

À noter que la question des masques pour les enfants est spécifique et nécessite d'autres circuits de distribution, ce qui ajoute une difficulté supplémentaire que nous sommes en train de résoudre. J'ai informé le Préfet et l'Inspectrice d'Académie qu'il serait parfaitement irresponsable de rouvrir les écoles primaires, même de façon partielle, si la Ville ne parvenait pas à obtenir ces masques pour enfants avant le 11 mai.

Face à l'impréparation par l'État du déconfinement, la Municipalité a choisi d'agir en plusieurs étapes :

1. **Dans un premier temps, nous fournirons avant le déconfinement dix masques chirurgicaux à chaque foyer canavérois, dont la livraison est prévue pour le 5 mai, dans l'attente de masques réutilisables.**

Ces masques vous seront livrés dans vos boîtes aux lettres. Les familles justifiant d'un nombre supérieur à deux personnes et de la nécessité de déplacements réguliers pourront bénéficier de l'obtention de masques supplémentaires : nous organiserons la distribution au Théâtre Roger Lafaille et au Centre Jean Moulin. Afin d'éviter tout risque sanitaire, des plages horaires seront prédéfinies avec les personnes concernées qui devront prendre rendez-vous, et les gestes barrière devront être rigoureusement respectés.

2. **Dans un deuxième temps, la Ville a commandé un stock de masques réutilisables.**

Ces masques devraient nous être livrés autour de la semaine du 18 mai. La possession des masques chirurgicaux d'une part, et de deux masques réutilisables par foyer d'autre part, devrait permettre de tenir jusqu'au courant du mois de juin.

3. **Dans un troisième temps, c'est à l'État qu'il appartiendra de trouver enfin les solutions adaptées.**

Les collectivités n'auront pas les moyens humains et financiers pour apporter toutes les réponses si l'État n'est pas en mesure de mettre en œuvre une politique qui relève d'ailleurs de sa seule responsabilité dans des délais rapides. D'autres pays proches ou lointains y sont parvenus, pourquoi la France, 5^{ème} puissance mondiale, en serait-elle incapable ?

Enfin, il est impératif que le Gouvernement accélère significativement ses démarches concernant la question des tests individuels, et organise le reconfinement des personnes contagieuses pendant la durée où elles le sont, soit à leur domicile, soit dans des structures hôtelières.

LE MAIRE

En ce qui concerne la réouverture des écoles, et quand bien même le Premier ministre nous fait valoir que les enfants et les publics scolaires ont de très faibles risques de développer une forme aiguë de la maladie, la question du risque de sa propagation à leur environnement familial immédiat reste entière. À juste titre, certains parents nous font déjà savoir qu'ils ne renverront pas leurs enfants sur le chemin de l'école le 11 mai. Mais certaines familles n'auront pas le choix, **et les bribes de précisions apportées jusque-là par le ministre de l'Éducation nationale ne sont pas de nature à convaincre ou rassurer. Ce sera alors en dernier ressort au Maire de trouver des solutions pour garantir la sécurité sanitaire des enfants et de leurs familles – garantie que le Gouvernement ne nous a pas vraiment, à cette heure, apportée.**

En effet, si l'obligation leur est faite d'ouvrir progressivement les établissements scolaires qui relèvent de leur compétence et responsabilité, ce sera au final aux Maires de s'assurer que les gestes barrière seront respectés dans les classes. Même avec des groupes de 15 maximum, le respect des gestes barrières apparaît complexe. En outre, les Maires seraient amenés à organiser « de manière facultative » des activités sportives, de santé et culturelles. Ces activités supposent de renforcer les effectifs des animateurs, et donc de mobiliser ou recruter certains d'entre eux. Nous devons ensuite inviter les directeurs d'école, les enseignants et les animateurs à faire respecter les mesures barrière pendant les temps de récréation, tâche qui s'annonce également bien difficile. Se posera aussi la question des cantines scolaires, dans lesquelles il faudra éviter la promiscuité, ce qui nous amènera certainement, en fonction du nombre d'élèves réellement présents, à devoir assurer un plus grand nombre de services et donc à devoir déborder sur le temps scolaire.

Il s'agit là de quelques exemples des difficultés engendrées par le retour à l'école dans la gestion municipale, pour lesquelles l'État ne nous donne pas aujourd'hui une vision claire. À ce stade, le plafond de 15 élèves est évoqué à titre d'exemple, les précisions apportées doivent encore faire l'objet de discussions qui n'aboutiront que peu avant le 11 mai, et on nous annonce déjà que certaines écoles pourraient, dans certaines régions ou à titre individuel si les conditions sanitaires n'étaient pas réunies, ne pas rouvrir. **L'imprécision et l'insécurité menacent de s'ajouter à l'impréparation. Elles rendent d'autant plus difficile le travail actuel des Maires, et d'autant plus grande la nécessité d'avoir les marges de manœuvre pour accompagner la responsabilité qui, elle, continuera à leur incomber.**

Dans les crèches et les écoles maternelles, la situation est encore plus préoccupante. Si le Ministre annonce des plafonds de classe de 10 élèves, on ne voit, en tout état de cause, pas comment les gestes barrières pourront être respectés.

Par conséquent, nous aurons à inviter tous les parents qui le peuvent à ne pas les y conduire, exception faite bien sûr des enfants de policiers, personnels soignants et salariés qui nous feraient connaître l'incapacité absolue dans laquelle ils se trouveraient d'en assurer la garde. Mais l'Inspecteur d'Académie puis le Préfet, qui contrôle l'action municipale, iront-ils dans notre voie ? À défaut, et au vu de l'arrêt qui vient d'être rendu par le Conseil d'État, nous aurons les mains liées. **En ce sens, l'arrêt qui a été pris par le Conseil d'État revient à faire peser sur les Maires toutes les responsabilités et à décharger l'État des siennes.**

En tout état de cause, la Ville de Chennevières continuera à faire en sorte de vous accompagner dans cette sortie de confinement comme cela a été le cas jusqu'à présent. Et nous n'hésiterons pas à prendre de nouvelles dispositions si, même au terme du mois de mai, le traitement hasardeux de la situation par le Gouvernement nous y obligeait.

D'ores et déjà, je vous confirme que nous maintiendrons les mesures de solidarité en faveur de nos aînés, comme les livraisons de courses et de médicaments à domicile. Cependant, les services municipaux devant reprendre leurs activités à partir du 11 mai, il sera plus difficile de recourir aux fonctionnaires sollicités par leurs activités courantes ; **c'est la raison pour laquelle nous invitons les bénévoles à se manifester auprès de nos deux numéros dédiés (06 25 66 09 92 / 06 98 93 06 16). Leur rôle est plus que jamais nécessaire.**

LE MAIRE

De même, nous mobiliserons comme nous l'avons fait jusqu'à présent, les incitations à la livraison par les commerçants volontaires. Enfin, et si le Préfet nous y autorise, nous maintiendrons les mesures de précaution et distances barrière dans les commerces qui auront rouvert, et nous inviterons les clients des grandes ou moyennes surfaces à prendre toutes les mesures de précaution requises et à éviter, dans la mesure du possible, les heures de grande fréquentation. Comme cela est le cas actuellement, nous demanderons à ces grandes ou moyennes surfaces de continger le nombre de clients par des dispositifs d'attente à l'entrée des magasins.

Chers Canavérois, croyez-bien que je mesure l'importance des difficultés que vous connaissez et des préoccupations qui sont les vôtres à l'annonce de la reprise progressive des activités. Si je sais ne pas pouvoir vous apporter de solution miracle, et si les décisions et absences de décisions gouvernementales tendent aujourd'hui à ajouter à la complexité de la situation, **je vous confirme que je reste mobilisé avec mon équipe municipale, les fonctionnaires et les bénévoles au service des Canavérois.**

Bien fidèlement à toutes et à tous

Jean-Pierre BARNAUD

Jean-Pierre BARNAUD
Maire de Chennevières-sur-Marne
Vice-président Métropole du Grand Paris
Vice-président de Grand Paris Sud Est Avenir

Rappel sur la gestion de la crise sanitaire à Chennevières

1. Nous avons joué le jeu à Chennevières d'une application stricte du confinement et de l'application systématique d'un principe de précaution dans les choix que nous avons à faire.
2. Ainsi, malgré les différentes volte-face du Gouvernement, nous avons maintenu la fermeture du marché de la Ville.
3. De même, nous avons pris des mesures de protection strictes pour la tenue des chantiers, et ce malgré les injonctions contradictoires que nous subissions.
4. Nous sommes même allés au-delà des préconisations gouvernementales en prenant des arrêtés municipaux restreignant à deux le nombre de personnes pouvant aller faire les courses.
5. Nous avons aussi pratiqué une politique de solidarité notamment en direction des personnes les plus vulnérables, des seniors, des personnes en situation de handicap, à travers des actions de livraison de courses, de médicaments à domicile ou encore de portage de repas.
6. Notre action et la gestion de la crise ont été renforcées par la mise en place du groupe Facebook « Chennevières Solidarité Covid-19 » et la mise en ligne sur le site Internet de la Ville d'informations régulières, mais également de numéros d'écoute et d'une aide psychologique avec un personnel dédié pour les personnes en formulant le souhait.
7. Enfin, nous avons livré aux pharmacies le contingent de masques fourni par le Conseil Régional à destination des personnes vulnérables, et nous avons sollicité l'association canavéroise Couture et passion pour fabriquer rapidement des masques non jetables, malgré les tentatives d'obstruction d'esprits mal intentionnés.
8. Malgré certains comportements contraires et isolés que nous déplorons naturellement, la population a joué le jeu du confinement, et ce malgré les sacrifices que cela pouvait représenter pour de nombreux foyers.